

REPUBLIQUE FRANCAISE (Département des Hautes-Alpes)

**DELIBERATION**  
**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**  
**DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS ET DE L'ARGENTIEROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-sept heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Anne CHOUVET.

Nombre de membres :	Présents :	
Afférents au Conseil Syndical : 10	Anne CHOUVET	Marie BAILLARD
En exercice : 10	Alice PRUD'HOMME	Christine PROTEVIN
Qui ont pris part à la délibération : 6	Christian BLANC	François ROTH

**Délibération N°2023-15**  
**Ouverture poste permanent**  
**et**  
**poste non permanent dans le cadre de contrat de projet**

*Le conseil,*

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), et notamment ses articles L5211-1 et suivants ;
- Vu** la délibération n°2023-11 Réponse aux AAP Fonds vert (« fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ») de l'Etat et « Vers une finalisation du maillage territorial du compostage de proximité (Stratégie biodéchets 2023-2028) » de la région PACA ;
- Vu** la délibération n°2019-18 du 4 novembre 2019 relative à la candidature du SMITOMGA à l'Appel à Projet LIFE IP SMART WASTE de la Région Sud et de l'ADEME ;
- Vu** la délibération 2020-9 du 13 février 2020 relative à la stratégie territoriale de prévention et de gestion des biodéchets et candidature - life ip smarte waste ;
- Vu** la délibération n°2021-6 du 15 février 2021 convention de financement et de mutualisation d'un poste de chargé de mission « Plateforme co-compostage » à ½ temps ;
- Vu** la délibération n°2021-3 du 18 janvier 2021 convention de mutualisation : SMITOMGA vers la communauté de communes du Pays des Ecrins 2021-2023 ;
- Vu** la délibération n°2022-12 création poste contrat de projet relative au poste chargé de mission réduction des déchets ;
- Vu** la délibération du renouvellement du poste de chef de projet environnement en date du 11 juin 2018 ;
- Vu** la délibération n°2021-4 ouverture du poste chargé de mission plateforme-transition énergétique ;
- Vu** la délibération n°2020-17 ouverture poste LIFE IP SMART WASTE stratégie biodéchets ;
- Vu** le Comité technique du 15 septembre 2023;
- Vu** le Comité Technique du 2 septembre 2020;
- Vu** le Comité Technique du 11 janvier 2021;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au prolongement du poste de chargé de mission « plateforme-transition énergétique » au 30 avril 2024 pour mener à bien la mission de transition énergétique de la CCPE dans le cadre d'une mutualisation de service avec la CCPE à ½ temps et l'animation et le coordination du programme plateforme boues dans le cadre de l'appel à Projet LIFE IP SMART WASTE de la Région Sud et de l'ADEME et d'une mutualisation de service avec la communauté de communes de Serre Ponçon, la communauté de communes du pays des Ecrins, la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et la communauté de communes du Briançonnais pour la partie plateforme de co-compostage à ½ temps ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au recrutement d'un chargé de projet économie circulaire pour mener à bien la mise en œuvre et le suivi d'actions en matière de réduction des déchets, le pilotage et l'accompagnement des manifestations écoresponsables, les projets autour du gaspillage alimentaire, le suivi des prestations d'animations scolaires et les missions de communication ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au recrutement d'un chargé de projet biodéchets pour mener à bien le pilotage et le déploiement de la stratégie biodéchets et la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au recrutement d'un coordinateur des services – directeur adjoint pour mener à bien les tâches administratives de la structure, le suivi et le recrutement du personnel, la coordination des projets de prévention et le déploiement du PLDPMA et qu'il convient de transformer le poste d'attaché, portant sur le même sujet, renouveler par délibération en date du 11 juin 2018 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au recrutement d'un ambassadeur de la valorisation des biodéchets et du changement de comportement pour mener à bien la mise en place et la réalisation opérationnelle de la stratégie biodéchets, la sensibilisation à la prévention des déchets et assurer le service de prêt de gobelets et de matériel écoresponsable, pour une durée du 16 janvier 2024 au 16 mars 2026 inclus et financé à 70% dans le cadre du fond vert ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au recrutement d'un ambassadeur de la réduction des déchets en zone touristique pour mener à bien la réalisation opérationnelle de la stratégie biodéchets, la sensibilisation à la prévention des déchets sur les périodes d'affluence touristique pour une durée du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 juillet 2026 et financé à 70% dans le cadre du fond vert ;

Le Président propose à l'assemblée :

La création de deux emplois permanents d'attaché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A ;

Le renouvellement d'un emploi d'attaché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 30 avril 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A ;

La création d'un emploi non permanents d'adjoint technique à compter du 16 janvier 2024 au 16 mars 2026 relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet ;

La création d'un emploi non permanents d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 et 31 juillet 2026 relevant de la catégorie hiérarchique C, un à mi-temps annualisé, dans le cadre d'un contrat de projet ;

La transformation du poste d'attaché créé par délibération en date du 11 juin 2018 relative au renouvellement du coordinateur directeur adjoint à temps complet en un poste d'attaché relevant de la catégorie A ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de transformer et/ou supprimer les emplois nécessaires et de mettre à jour le tableau des effectifs correspondant,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative : **Cadre d'emploi des attachés territoriaux**

**Grade : attachés territoriaux :**

Ancien effectif à temps complet : 3

Nouvel effectif à temps complet : 4

Filière Technique : **Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux**

**Grade : adjoints techniques territoriaux :**

Ancien effectif à temps complet : 0

Nouvel effectif à temps complet : 1

Ancien effectif à temps non complet : 0

Nouvel effectif à temps non complet : 0.5

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs proposés ci-avant.

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

**DECIDE**

**D'ADOPTER** les propositions susmentionnées ;

**DE CREER et/ou DE SUPPRIMER** les emplois correspondant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**DE MODIFIER** le tableau des emplois et effectifs en conséquent ;

**DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ;

**DE CHARGER** Madame la Présidente de procéder aux recrutements s'y rapportant et de signer tous les documents relatifs à ceux-ci.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
**Anne CHOUVET**



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : *(voir encart ci-dessus)*  
et de la publicité effectuée sur le site internet de la Communauté de communes le : *(voir encart ci-dessus)*.